

*Date de dépôt : 14 juillet 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2016 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)**

### **Rapport de M. Bernhard Riedweg**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie le 21 juin 2016 afin d'examiner le rapport du Conseil d'Etat relatif au budget 2016 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG).

La commission est placée sous la bienveillante présidence de M. Pierre Vanek assisté par MM. David Favre, secrétaire général adjoint, et Benoît Pavageau, directeur, direction des transports collectifs. Le procès-verbal est tenu par M<sup>me</sup> Clémentine Cyprien. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur aimable et précieuse collaboration aux travaux de la commission.

Le Président donne la parole à M. Pavageau qui entame sa présentation en mentionnant qu'elle aborde les éléments principaux du budget 2016 des TPG. Les revenus liés aux ventes sont légèrement supérieurs à ce qui était prévu dans le cadre du plan financier pluriannuel (PFP). En effet, on peut constater une différence de 1% par rapport à ce qui avait été prévu dans le cadre de la négociation du contrat de prestations des TPG. En 2015, cette différence était de 2%. Depuis, l'introduction d'une clé de répartition Unireso dynamique, une montée en puissance des CFF a été observée. Les clients utilisent donc un peu plus les services des CFF, mais pas nécessairement moins les prestations des TPG. L'évolution de la clé de répartition entre 2015 et 2016 montre que les CFF vont toucher un peu plus de recettes par le biais de cette répartition, contrairement aux TPG. Cette baisse est compensée chez les TPG par des recettes un peu plus favorables que celles initialement prévues. En

termes d'exercice budgétaire, les revenus restent proches des projections effectuées. Du point de vue du DETA, le budget a donc été jugé conforme au contrat de prestations. L'autre revenu des TPG réside dans les subventions (contributions des collectivités publiques). Celles-ci s'élèvent à 210 millions de francs. Ceci constitue une augmentation de 2 millions de francs par rapport au budget 2015. Etant donné que les dépenses pour la période de 2016 équivalent à celles prévues pour l'année 2015 et qu'une dotation supplémentaire de 1,5 million de francs avait été prévue pour les TPG, le Conseil d'Etat a déposé une demande qui a été examinée la semaine dernière par la Commission des finances.

Un député Ve aimerait savoir à quoi est due l'augmentation de 1% des revenus des TPG. M. Pavageau explique que les recettes ont été plus élevées que les prévisions, ceci dû à un effet d'aubaine qui a pour origine les abonnés TPG qui n'ont pas entrepris de démarche de remboursement au prorata de leur abonnement suite à l'initiative AVIVO. Cet effet d'aubaine va cependant disparaître. M. Pavageau explique qu'il s'agit d'1% sur les recettes.

Un député PLR doute qu'il soit utile de demander l'avis du Grand Conseil sur le budget 2016 puisque nous sommes déjà en juin 2016. Il aurait été plus intéressant d'étudier le budget 2017. M. Pavageau répond en soulignant que le rapport sur le budget 2016 a été rendu dans les délais fixés par les autorités.

Un député UDC aimerait savoir si le budget 2016 suit la bonne tendance. M. Pavageau explique que les chiffres présentés aujourd'hui portent jusqu'à avril 2016. Ce qui a pu être constaté lors du premier trimestre est une baisse de cet effet d'aubaine.

M. Pavageau indique vouloir expliquer en détail cet effet. Un abonné TPG qui n'aura pas utilisé son abonnement sur l'ensemble de l'année aura droit à un remboursement au prorata temporis de ce qui n'a pas été consommé. Ce mécanisme s'applique également lors d'une évolution de tarif. Les clients ayant payé leur abonnement annuel 700 F un mois avant l'initiative AVIVO avaient droit à des remboursements. Cependant, peu de personnes ont sollicité ce type de remboursement. M. Pavageau souligne que la communication sur cette possibilité était plutôt limitée et ajoute que l'effet d'aubaine ne sera valable que pour une année. Ainsi, le budget reste dans la tendance prévue par le plan financier pluriannuel (PFP) mais présente une baisse par rapport aux revenus de l'année précédente. M. Pavageau rappelle que l'effet d'aubaine représente une augmentation de 1% des recettes alors que la diminution causée par l'initiative AVIVO représente 16 millions de francs sur des recettes de 155 millions de francs.

Le député UDC signale que les bornes TPG ne rendent pas toujours la monnaie si un passager n'a pas le montant exact du ticket. M. Pavageau explique que ce n'est le cas que sur quelques bornes actuellement et il souligne qu'un remboursement peut être effectué sur les sommes payées en trop dans les agences TPG.

M. Pavageau poursuit sa présentation et indique que le budget se base sur la nécessité d'optimiser l'offre suite à l'initiative AVIVO. Pendant l'année 2016, l'offre déployée a été réduite de 4,6% par rapport à l'année 2014, de 2% par rapport à l'année 2015 et de 1,6% en 2016. Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à ce qui avait été prévu par le PFP. Il s'agit approximativement de 3 millions de francs. Ce décalage s'explique par le protocole signé à l'issue de la grève de décembre 2014. Ce protocole prévoit qu'aucun licenciement économique ne sera effectué. Ainsi, en raison de ce protocole, les charges d'exploitation sont un peu plus élevées que celles prévues dans le PFP ; en effet, celui-ci prévoyait des licenciements économiques.

M. Pavageau indique qu'une nouvelle règle permet de récupérer la TVA sur le droit du sillon. L'Etat facture et subventionne le droit de sillon pour un montant de 13,8 millions de francs en lieu et place de 20,5 millions de francs. Il s'agit d'un jeu d'écritures dans les recettes. En effet, l'Etat verse la subvention pour le droit du sillon et récupère le montant correspondant à l'utilisation des infrastructures. Ainsi, ces deux échanges se neutralisent.

M. Pavageau indique que le budget 2016 comprend les premières dépenses d'investissements autorisées par le Grand Conseil lors du vote de novembre 2015 du projet de loi sur le TOSA. L'acquisition des bus TOSA qui est à la charge des TPG a été budgétée.

Un député PLR aimerait avoir plus d'informations sur la baisse du droit de sillon et sur les subventions fédérales obtenues dans le cadre du TOSA. M. Pavageau souligne que la nouvelle règle de récupération de la TVA explique cette différence dans le droit du sillon. Cette règle provient de l'Office fédéral des transports (OFT). La dépense est cependant équivalente à la recette engrangée lors de l'utilisation des infrastructures. Un équilibre est donc atteint.

M. Pavageau confirme ensuite que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a subventionné le TOSA à hauteur de 3,4 millions de francs. Deux axes d'investissements existent au sein de cette opération. Le premier est l'infrastructure, une mise en conformité de l'ensemble des arrêts du TOSA ayant été faite pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. En ce qui concerne l'équipement et la création de nouveaux quais, ces

investissements sont payés par l'Etat. Le projet de loi, qui a été voté pour un montant d'environ 10 millions de francs, ainsi que la subvention de l'OFEN, permettent de financer les infrastructures. M. Pavageau note que l'acquisition de bus est financée par les TPG. Le même député PLR constate qu'une fois de plus l'industrie suisse est désavantagée puisqu'en Allemagne, par exemple, les achats de ce type sont subventionnés par l'Etat.

M. Favre intervient en signalant que la direction générale du génie civil peut être auditionnée sur les questions de TVA et il rappelle qu'un projet de loi complémentaire avait été établi sur cette question. Ce projet de loi corrigeait le contrat de prestations, explicitait les démarches entreprises et avait été voté par le Grand Conseil.

Un député UDC demande la raison pour laquelle le droit d'usage des infrastructures a été modifié entre 2015 et 2016. M. Pavageau répète qu'il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul adoptée par l'OFT et il souligne que ce droit de sillon est compensé par la location des infrastructures. Il y a donc une compensation systématique. Cette règle évite la perte de la TVA, ce qui n'était pas le cas avant.

Le député UDC demande à quoi correspond le terme de « *taux de couverture globale* ». M. Pavageau répond qu'il est de l'ordre de 50 à 51%. Ce taux correspond au fait que les recettes représentent plus de la moitié des dépenses.

Ce député demande ensuite si la Confédération souhaite continuer à subventionner les TPG alors que les tarifs pratiqués sont parmi les plus bas de Suisse. M. Pavageau explique que la Confédération subventionne les TPG sur les transports régionaux uniquement, soit par exemple sur une partie de la ligne 18 au niveau de Meyrin. Il est à noter que l'OFT subventionne à hauteur de 29% le déficit de fonctionnement constaté sur ces lignes. Cependant, l'essentiel des prestations TPG n'est pas subventionné par l'OFT. La Confédération n'a donc pas de droit de regard par rapport aux tarifs TPG. M. Pavageau ajoute que l'OFT serre la vis à l'ensemble des cantons helvétiques. En effet, dans le canton de Genève, les subventions OFT étaient de 30% il y a quatre ans ; actuellement, elles atteignent 29%. Dans le canton de Vaud une baisse de 2% a également été constatée.

Le député PDC demande si les charges d'exploitation ont baissé en parallèle avec la réduction des prestations si les charges liées au personnel ne sont pas considérées. M. Pavageau explique que l'offre en transports publics porte sur moins de kilomètres et réduit donc les charges d'exploitation. De plus, les coûts de maintenance ont été améliorés en prolongeant la durée de vie de certains matériels roulants. Ceci évite des investissements futurs mais

nécessite un peu plus d'entretien. M. Pavageau rappelle que les charges salariales représentent 60 à 70% des charges totales et il souligne que, dans ce cadre, une diminution de ces charges peut être constatée avec les départs naturels à la retraite.

M. Pavageau explique que les pertes 2015 étaient inférieures à celles qui étaient budgétées et il rappelle que le contrat de prestations a pour axiome la redistribution de l'argent accumulé entre 2007 et 2014 pour essayer les pertes qui auront lieu entre 2015 et 2018. Ceci a pour conséquence la dissolution des avantages pour les retraités. En effet, 22 millions de francs avaient été provisionnés par les TPG pour la gratuité des transports pour l'ensemble de la famille des retraités et la subvention de l'assurance-maladie. L'objectif du PFP était d'atteindre, par cette dissolution, l'équilibre financier d'ici à 2018.

M. Pavageau indique que les pertes effectives de l'année 2015 sont de 11 millions de francs plutôt que les 16 millions prévus. En revanche, en raison du protocole évoqué plus haut, les pertes de l'année 2016 seront supérieures aux pertes prévues par le PFP. Il y a donc une compensation qui s'effectue entre ces deux années. Il ajoute que des départs à la retraite sont prévus notamment en raison de modification concernant la caisse de pension. Ces départs compensent également les effectifs maintenus dans le cadre du protocole. Une perte de 5 millions de francs est prévue en 2017. L'équilibre sera atteint en 2018, selon des prévisions officielles. M. Pavageau explique que les pertes vont être lissées un peu différemment sur l'exercice 2015-2018, mais au final le concept fixé par le Grand Conseil de ne pas dépasser les réserves cumulées précédemment pourra être maintenu.

Le député Ve aimerait savoir si les recettes des TPG pourraient limiter ce lissage. M. Pavageau demande si le député fait référence aux produits liés aux recettes commerciales ou aux subventions de l'Etat ; il souligne que le montage financier présenté respecte le contrat de prestations.

Le député Ve note que les subventions prennent en charge une partie des coûts liés au protocole signé par les TPG en décembre 2014.

M. Pavageau rappelle que les subventions versées aux TPG sont celles qui ont été votées par le Grand Conseil.

Le même député aimerait savoir si les TPG ont moins de moyens à disposition pour l'exploitation du fait du protocole. M. Pavageau explique que l'Etat verse ce qu'il doit aux TPG.

M. Pavageau explique que, selon le PFP, une perte de 17 millions de francs était prévue pour l'année 2015 et 9 millions de francs pour l'année 2016. Cependant, des licenciements de chauffeurs étaient prévus en 2016 ; ceci n'a pas été mis en place en raison du protocole signé en

décembre. Grâce aux départs à la retraite, les coûts liés au maintien des chauffeurs ont été quelque peu corrigés.

Un député UDC aimerait avoir des renseignements concernant le taux de couverture de la caisse de pension. M. Pavageau indique ne pas avoir d'informations sur ce point et ajoute pouvoir apporter ce renseignement lors de prochaines séances.

Le même député UDC demande si le budget des TPG prévoit une réserve financière pour les grèves éventuelles. M. Pavageau n'a pas la réponse à cette question, mais il suppose que ce n'est pas le cas.

Une députée S aimerait avoir des renseignements sur la poursuite de l'optimisation de l'offre des TPG. M. Pavageau explique que, dans ce cadre, deux scénarios ont été prévus. Le premier prévoit une hausse tarifaire pour ensuite augmenter les prestations TPG dans un ordre de grandeur proche de 1%. Si cette augmentation est refusée, alors un deuxième scénario prévoit de continuer l'optimisation des prestations. Il y aura donc une baisse des prestations variant entre 6 et 8% d'ici à l'année 2018.

La députée S aimerait savoir dans quelle mesure les prestations ont été réduites en 2016. M. Pavageau répond qu'une réduction de 4,5% peut être constatée en 2016 par rapport à l'année 2014.

Cette même députée demande quand cette baisse a été opérée. M. Pavageau indique que cette baisse a été opérée le 14 décembre 2015. Une réduction de 2,5% a été effectuée en décembre 2014 suivant l'initiative AVIVO. A cela s'ajoute une deuxième réduction de 1,6% en décembre 2015. Au total, la réduction des prestations en 2016 atteint 4,5% par rapport à l'année 2014. Ce mécanisme continuera à s'appliquer l'année prochaine avec une baisse de 2%. En 2018, une réduction des prestations de 1 % est prévue.

La députée S demande si le budget a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration des TPG.

Un député PLR intervient car il estime que ce n'est pas au département de fournir cette information. En effet, chaque parti présent actuellement a un membre qui siège dans ce conseil.

La députée S rappelle que, l'année dernière, les TPG avaient été auditionnés sur le budget 2015. Ainsi, elle estime que, si le député PLR le souhaite, une audition des TPG sur le budget 2016 pourra également être organisée.

M. Pavageau précise que la discussion d'aujourd'hui concerne le rapport du Conseil d'Etat sur le budget 2016 des TPG.

La députée S indique que l'audition des TPG avait eu lieu dans le cadre de l'examen du rapport du budget 2015.

Un député UDC rapporte que, suite aux évènements du mois de novembre 2014, le personnel des TPG a obtenu la création de 44 postes supplémentaires. M. Pavageau indique qu'il ne s'agissait pas de créer de nouveaux postes, mais de maintenir les postes existants. Il était donc question de compenser les départs en retraite. Le député souligne que cette opération a coûté 4,5 millions de francs.

M. Pavageau mentionne que ce montant ne s'explique pas seulement par le maintien des postes mais également par les mécanismes salariaux des accords d'entreprise. Le même député UDC souligne qu'il s'agit de 103 000 F par année et par poste.

La députée S indique que le parti socialiste est satisfait de l'accord conclu entre les TPG et les syndicats mais déplore les baisses de prestations prévues. Celles-ci ne sont pas de la responsabilité des TPG qui font face à une baisse de recettes. En effet, le Grand Conseil refuse d'augmenter les subventions aux TPG de manière à compenser les pertes supplémentaires. Cependant, étant donné les baisses de prestations prévues, le parti socialiste va s'abstenir de voter pour ce rapport.

Le député Ve estime que le budget 2016 met en péril l'offre des TPG et votera contre le rapport.

Un député PLR rappelle que les revenus des TPG ont été drastiquement diminués. Cependant, on peut constater que les mêmes propos sont toujours tenus sur le fait que le peuple n'a pas souhaité diminuer l'offre des TPG mais simplement leurs coûts. Il y a cependant un rapport de causalité qui doit être considéré. Le citoyen genevois ne doit pas continuellement compenser la baisse des tarifs voulue par le peuple. En effet, il faut aussi considérer les conséquences d'une décision.

Le député PLR rappelle que les prix des transports publics genevois sont parmi les plus bas de Suisse et que les conséquences de l'initiative de l'AVIVO sont des baisses de prestations ; ces baisses se poursuivront si les tarifs ne sont pas augmentés. Le député salue ainsi le travail de funambule du département sur ce sujet et estime qu'il est inadmissible de continuer avec ce principe qui veut que l'Etat compense toute perte.

Le député PDC annonce que le groupe PDC déplore les baisses de prestations prévues mais partage la position du groupe PLR. Les TPG n'ont plus de marge de manœuvre suffisante. Ils fonctionnent avec les moyens du bord tout en prenant en compte le protocole d'accord signé en décembre 2014. Le Grand Conseil doit valider l'augmentation modeste des

tarifs. En effet, c'est le seul moyen pour maintenir puis augmenter les prestations. Cet équilibre est délicat à trouver. Le député salue l'effort fait par les TPG pour trouver des moyens d'économie.

Le député Ve souligne avoir une autre position sur la question des subventions des TPG. Ainsi, il faudrait non seulement compenser les pertes mais également augmenter les subventions. En effet, les usagers des TPG ne sont pas des bénéficiaires de subventions. Ils contribuent notamment à la mobilité dans le canton de Genève. De ce fait, l'augmentation des subventions des TPG améliore l'économie.

Un député UDC explique être conscient des baisses de prestations prévues et du fait que l'Etat ne souhaite pas augmenter le montant des subventions des TPG. Cependant, on ne peut pas faire supporter aux citoyens n'utilisant pas les transports publics les pertes des TPG ; le député ajoute que le budget des TPG sera encore longuement débattu lors de la séance traitant des comptes de l'Etat 2015.

Le député Ve intervient en signalant qu'un citoyen doit effectivement financer les personnes empruntant les transports publics puisqu'ils permettent aux automobilistes de continuer à utiliser leur voiture pour circuler à Genève.

Un député PLR rappelle que le canton de Genève avait les transports les moins chers de Suisse et une bonne qualité de service. Certains ont pensé pouvoir faire mieux pour moins cher. Ce n'est pas possible. Ainsi, les prestations ont dû être réduites. Le député souligne que l'entreprise des Transports publics genevois est celle qui est la plus subventionnée en Suisse. Ceci pose un problème dans le cadre d'Unireso notamment avec les CFF. Sur un bassin de population d'un million d'habitants, seule la moitié des habitants, soit les Genevois, paie pour ces transports. Avec le système instauré, les usagers vaudois et français ne participent pas à la dépense. Le député exprime son désaccord sur le fait de faire payer encore davantage les seuls Genevois.

Un député MCG souligne que son parti a toujours soutenu les Genevois les plus modestes. Pour les plus modestes, le fait que le demi-tarif représente plus de 70% du plein-tarif n'est pas raisonnable. Ainsi, le groupe MCG a soutenu l'IN 146 et la population a suivi.

M. Favre précise, suite à l'évocation du dépôt tardif du budget 2016, que le dépôt a été fait le 24 février 2016. Le budget initial a cependant été adopté par le conseil d'administration des TPG le 7 septembre 2015 comme l'explique le préambule. Suite à cela, le département a demandé que le budget soumis soit corrigé pour tenir compte de l'évolution réelle des recettes 2015 suite à l'IN 146. Dans ce contexte, le nouveau budget a été voté le



30 novembre 2015 puis a été approuvé par l'administration le 24 février 2016. Celui-ci a été transmis ensuite au Grand Conseil.

Le Président met au vote la prise d'acte du rapport concernant le budget TPG 2016 :

|               |                         |
|---------------|-------------------------|
| Pour :        | 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC) |
| Contre :      | 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)    |
| Abstentions : | 3 (3 MCG)               |

Le Président constate que la commission a pris acte de ce rapport.

Catégorie : Extraits